



## I – Préambule

FA-IFY développe des activités de formation professionnelle dans les locaux du 15 rue Barodet, 69004 LYON.

La formation est ouverte au public en situation de handicap.  
Référente handicap Isabelle Croset : [croset.isabelle@orange.fr](mailto:croset.isabelle@orange.fr)

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (stagiaires) suivant une action organisée par FA-IFY.

## II - Dispositions Générales

Article 1 Conformément à la législation en vigueur (art. L6351-3 et R6352-1 et 2 du Code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

## III - Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée dans les locaux de FA-IFY et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

## IV - Hygiène et sécurité

Article 3 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Les règles sanitaires doivent être respectées dans tous les lieux de pratique.

Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

Article 4 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer au sein des locaux de FA-IFY.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au Responsable de FA-IFY ou à son représentant.

Article 7 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.



### Contact

[contact@seformerauyoga.com](mailto:contact@seformerauyoga.com)  
Numéro d'activité : 82691296069



### Adresse

FA-IFY  
15 rue Barodet 69004 LYON



### Site internet

[seformerauyoga.com](http://seformerauyoga.com)

## **V - Discipline**

### Article 8 : Horaires de stage

Les dates et horaires de stage sont fixés par FA-IFY et portés à la connaissance des stagiaires un an à l'avance puis par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit FA-IFY.

Une fiche de présence est obligatoirement signée par le stagiaire.

Le temps de présence minimum requise pour valider une année de formation est de 85%.

Les heures de cours individuels par année doivent être utilisées pendant l'année de formation en cours. Elles ne sont pas reportables sur l'année suivante.

### Article 9 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme : c'est-à-dire respecter les autres stagiaires dans le secteur de leur vie privée, sociale, dans leur conviction religieuse, politique ou tout autre sujet intime. S'engager à respecter la confidentialité.

### Article 10 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

### Article 11 : Enregistrements, propriété intellectuelle, RGPD

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

### Article 12 : Accès à dans les locaux de la formation

Entrées et sorties : Les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de FA-IFY. Il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent, d'introduire dans l'établissement un animal, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

### Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

FA-IFY décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute natures déposés par les stagiaires dans les locaux de FA-IFY.

### Article 14 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail (Art. R6352-3).

## **VI - Publicité et date d'entrée en vigueur**

### Article 15 : Publicité

Un exemplaire du présent règlement est envoyé par mail à chaque stagiaire en début de formation et est disponible à l'accueil de FA-IFY.

Signature du stagiaire



#### **Contact**

contact@seformerauyoga.com  
Numéro d'activité : 82691296069



#### **Adresse**

FA-IFY  
15 rue Barodet 69004 LYON



#### **Site internet**

seformerauyoga.com